



(À rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER-N° DP 91129 25 10079

Déposé le 14/10/2025

Par : Monsieur MBOUNKAP Téo
MIEUXRENOVER

Adresse des travaux : 16 Rue Degommier

Cadastré : AN18

Mairie de Cerny

8 rue Degommier

91590 Cerny

Tél : 01 69 23 11 11

Fax : 01 69 23 11 10

DESTINATAIRE

Monsieur MBOUNKAP Téo

MIEUXRENOVER

15 Rue de la Mare à Tissier

91280 Saint-Pierre-du-Perray

Affaire suivie par : Inès DECHÈVRE

Objet : rejet tacite sur une Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour l' isolation des murs par l'extérieur par panneaux de polystyrène d'épaisseur 140mm de la marque KNAUF + enduit de finition SILEXTRA FX de la marque ZOLPAN teinte identique à la façade actuelle (article R.423-39 du code de l'urbanisme)

Monsieur,

J'ai le regret de vous informer que votre demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire susvisée a fait l'objet d'un **rejet tacite** en date du 29/01/2026.

En effet, dans le mois qui a suivi le dépôt de votre demande en Mairie de Cerny, nous vous avons notifié via votre GNAU un courrier pour vous avertir que votre dossier ne comportait pas toutes les pièces relatives à son instruction. Ce courrier vous a été présenté en date du 29/10/2025.

Vous bénéficiez donc d'un délai de 3 mois à compter du 29/10/2025, soit jusqu'au 29/01/2026, pour présenter en mairie de Cerny contre décharge, l'ensemble des pièces manquantes à votre dossier.

Or, à ce jour vous n'avez toujours rien transmis à la commune. C'est pourquoi votre demande fait l'objet d'un rejet tacite.

Ainsi, il vous appartient dès à présent de déposer une nouvelle demande dûment accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction, si le projet doit être réalisé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Cerny, le 30 janvier 2026

Le Maire Adjoint
François LACOMME

